

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/247 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AJUSTEMENTS DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le deux octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, de ROCCA SERRA Camille, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BARTOLI Marie-France à M. MOSCONI François
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à M. CHAUBON Pierre
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe
Mme MARTELLI Benoîte à M. STEFANI Michel
M. ORSINI Antoine à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. POLI Jean-Marie à Mme GIACOMETTI Josepha
Mme PRUVOT Sonia à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. SUZZONI Etienne à Mme PAGNI Alexandra
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. FEDERICI Balthazar

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, NATALI Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SINDALI Antoine, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la transformation des postes budgétaires énoncés ci-après :

Référence délibération initiale	Poste initialement créé	Transformation adoptée
Délibération n° 11/025 AC du 28 janvier 2011	<u>5 postes de catégorie B</u> : cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux (filière Technique)	<u>3 postes de catégorie C</u> : cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux (filière Technique)
Délibération n° 07/283 AC du 7 décembre 2007	<u>1 poste de catégorie B</u> : Cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux (filière Technique)	<u>2 postes de catégorie C</u> : cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux (filière Administrative)
		<u>1 poste de catégorie C</u> : Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux (filière Administrative)

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI